

L'actu du jour

Le procès du sel

Le chercheur Pierre Meneton est jugé pour avoir accusé des industriels de l'alimentation de mettre trop de sel dans leurs produits.



En 2006, Pierre Meneton, chercheur à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) déclarait dans un magazine, que les producteurs de sel et du secteur agroalimentaire industriel mentaient. Il les accusait de mettre trop de sel dans leur produit sans se soucier de la santé des gens. C'est à cause de ces propos qu'il est poursuivi en justice par le Comité des salines de France et la Compagnie des salins du Midi. Ces derniers l'accusent à leur tour de mensonge.

Selon le chercheur, l'abus de sel est dangereux pour la santé et peut entraîner la mort. Selon l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), 4 g de sel sont suffisants pour combler les besoins quotidiens d'un adulte. Selon l'OMS (organisation mondiale de la santé), la consommation maximale conseillée est de 5 g par jour. Or en France, selon les enquêtes de l'AFSSA, la consommation quotidienne des adultes est de 7,7 g en 2007, sans compter le sel ajouté à table. C'est beaucoup trop. Selon Pierre Meneton, la consommation est imposée aux gens sans qu'ils aient le choix.

Les scientifiques sont en colère et demandent que les chercheurs soient protégés par une loi lorsqu'ils font des annonces d'alerte.

Céline Bousquet

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)